



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 2 décembre 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure présentée par :

- Alexandre Hamel et 9383-8977 Québec Inc. concernant les propriétés situées au 4, 6 et 8, rue des Merisiers à Kingsey Falls, et ayant pour objet, si la demande était acceptée :
 - De permettre une profondeur réduite de 36,89 mètres sur le lot 5739851 (4, rue des Merisiers), de 36,89 mètres sur le lot 5739849 (6, rue des Merisiers) et de 36,88 mètres sur le lot 6296877 (8, rue des Merisiers), comparativement aux 45 mètres exigés à l'article 3.2.1 du règlement de lotissement no 09-03

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette assemblée.

Donné à Kingsey Falls, ce 8 novembre 2019

Annie Lemieux, directrice générale et greffière